


Burkini dans les piscines : la ville de Grenoble dépose un recours devant le Conseil d'État

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 7 heures,
Mis à jour il y a 7 heures

Écouter cet article 

00:00/01:49 



Le maire de Grenoble Éric Piolle, le 16 mai. *JEFF PACHOUD / AFP*

Le tribunal administratif de la ville a suspendu en mai une disposition autorisant le port du burkini dans les piscines municipales.

La municipalité de Grenoble a déposé un recours devant le Conseil d'État à la suite de la suspension par le tribunal administratif de la ville d'une disposition controversée autorisant le port du burkini dans les piscines municipales, a-t-elle indiqué ce vendredi 3 juin.

Le recours «*a été déposé hier (jeudi)*», a indiqué à l'AFP une porte-parole de la Ville. Le tribunal administratif de Grenoble avait ordonné cette suspension le 25 mai après le dépôt par le préfet de l'Isère d'un «*référé laïcité*» visant l'article 10 du nouveau

règlement des piscines de Grenoble autorisant l'usage de maillots de bain de type burkini. Les juges avaient estimé que l'article en cause permettrait aux usagers de *«déroger à la règle générale d'obligation de porter des tenues ajustées près du corps pour permettre à certains usagers de s'affranchir de cette règle dans un but religieux»*, et que ses auteurs avaient par là même *«gravement porté atteinte au principe de neutralité du service public»*. Le maire écologiste de Grenoble Éric Piolle avait aussitôt fait part de son intention de faire *«appel devant le Conseil d'État»* de cette suspension. Le ministère de l'Intérieur Gérard Darmanin s'était de son côté réjoui de la suspension de la disposition, la qualifiant d'*«excellente nouvelle»*.

Le nouveau règlement des piscines, qui ouvrait la porte au burkini mais aussi à la baignade seins nus pour les femmes et aux maillots anti-UV pour tous, avait été adopté le 16 mai à une courte majorité par le conseil municipal, certains alliés du maire écologiste se désolidarisant du projet, sur fond de tempête politique nationale. Le reste du texte est formellement entré en vigueur le 1er juin. L'ouverture estivale des piscines municipales de Grenoble est quant à elle prévue du 13 juin au 30 août.

À VOIR AUSSI - «Le burkini, c'est l'alliance du séparatisme et de la ségrégation sexuelle»